

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 25 Février 2010
à la CCOA

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix, le vingt cinq février, à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT .

Etaient présents :

BECON-LES-GRANITS : Marcel PICHAVANT, Joël DUPONT, Pierre-Paul HAMERY, Pierre GATE
LA CORNUAILLE : Pierre CHAPRON, Marcel CONSTANT, Suzanne FROMY
LOUROUX-BECONNAIS : Pierre CHERBONNIER, Marie-Claire LEMESLE, Marie-Claire MORILLE,
LA POUËZE : Jean-Claude LECUIT, Christian BERTHELOT, André ROULLEAU, Luc GELINEAU
ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : Christian BARON, Monique ROUX, Claude BRAUD, Marie-Christine WEHRY
ST-SIGISMOND : Jean SOTTY, Jean-Claude ABELARD, Danielle MOREAU, Béatrice HUCHET
VILLEMOSAN : Michel BELOUIN, Véronique ONDET, Raymond BEZIAUD, Catherine ROULEAU

Etaient excusés :

LA CORNUAILLE : Marcel PERRAULT
LOUROUX-BECONNAIS : Michel BOURCIER

Désignation du secrétaire de séance : Monique ROUX
 Nombre de conseillers en exercice : 28
 Nombre de conseillers présents : 26
 Date de la convocation : Jeudi 18 Février 2010
 Date d'affichage : 03/03/2010

Approbation de la séance du 28/01/2010

Les membres du conseil ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 28/01/2010 est adopté à l'unanimité.

Budget 2009 : compte de résultats provisoire du budget principal

Monsieur le Président présente les résultats du budget principal 2009 légèrement modifiés par rapport à la version présentée mois dernier.

	dépenses prévisionnelles	dépenses DM 2009	dépenses réalisées	recettes prévisionnelles	recettes DM 2009	recettes réalisées	résultats 2009
fonctionnement,	1 161 000,00 €	59 847,00 €	1 110 693,13 €	1 161 000,00 €	59 847 €	1 185 016,16 €	74 323,03 €
investissement	975 000,00 €	550,00 €	942 490,05 €	975 000,00 €	550,00 €	575 834,65 €	-366 655,40 €
total exercice							-292 332,37 €

Monsieur le Président y apporte les commentaires suivants :

En fonctionnement : le résultat est inférieur à 2008 (145 020.58 €). Il est dû principalement au fonctionnement de la crèche collective pour quelques mois.

En investissement : au delà du déficit « normal » lié au virement de la section de fonctionnement en section d'investissement (25 691 €) qui ne donne pas lieu à l'émission de titre en investissement, le déficit est dû à des recettes non perçues : celles liées à des subventions (Région et département) et au Fond de compensation de la T.V.A.

Pour 2010, les principales dépenses (nouvelles ou en augmentation) concernent :

En fonctionnement :

- la voirie : + 70 000 €. En raison de la nature des travaux choisis par les communes, 85% des dépenses de voirie sont des dépenses de fonctionnement
- le fonctionnement des services Enfance, notamment la crèche collective : + 133 000 € (coût résiduel pour la CCOA). Ce coût résiduel estimé à 100 000 € au début de la réflexion sur la création de la Maison de l'enfance s'est alourdi du fait du plafonnement de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, instauré en 2008 avec le nouveau contrat enfance jeunesse.
- le Pays segréen :
 - école de musique : participation en fonction de la population uniquement et non plus en fonction du nombre d'élèves et de la population. Cela entraînera un surcoût pour la CCOA.
 - Pays Anjou initiative : 5 000 €. Aide aux porteurs de projets
 - Le Centre Local d'information et de Coordination, C.L.I.C. Reper'âge Candé – Ouest-Anjou : il va intégrer le groupement des différents C.L.I.C. des autres Communautés de communes du Pays pour former un C.L.I.C. de Pays à partir du 01/07/2010. Cela va entraîner un coût supplémentaire pour la CCOA

- les études :

- l'habitat : dans le cadre du contrat de territoire Habitat que la CCOA va signer avec le Conseil Général du Maine et Loire, il faut prévoir la commande d'études notamment pour créer une Opération programmée d'Amélioration de l'habitat jusqu'à présent assurée par le Pays segréen.
- l'éolien : création d'un groupement de commande entre les 6 Communautés de communes du Pays segréen pour commander une étude de faisabilité de création de zones de développement éolien.

En investissement : peu de dépenses :

- fin des paiements des travaux de la crèche collective
- Parc de la Bureillère : sol de la salle
- avance au budget S.P.A.N.C. : à étudier
- voirie (rechargement)
- informatique : fin de paiement du matériel des écoles, renouvellement pour la Halte-Garderie

Budget annexe 2010 :

Les dépenses se limiteront à la fin des travaux de la phase provisoire, soit environ 30 000 € TTC. Les travaux de la voirie définitive et de l'éclairage représenteront 320 000€ TTC à programmer pour les années suivantes quand les terrains seront vendus.

La CCOA a communiqué, aux personnes intéressées par l'achat de terrain, le cahier des charges et le règlement de la zone.

Subventions et participations 2010

Monsieur le Président informe que les commissions et le Bureau ont étudié, au cas par cas, les demandes de subventions et de participations pour 2010.

Il présente la liste des bénéficiaires comme suit :

	montant accordé pour 2010
Les mineurs de sons à La Pouëze (festival de musique du vieux chêne)	1 000 €
Association musique Ouest-Anjou (association des parents d'élèves)	917 € pour l'animation + 6 600 € pour les loyers
Association L'Echappée Belle	21 250 €- 5000€ déjà accordés par délibération du 28.01.2010 =16 250 €
Comice agricole Candé Louroux	1450 €
syndicat des chevaux de trait	160 €
Comice agricole du lion d'Angers (pour les habitants de La Pouëze)	290 €
Comité d'expansion économique 49	535 €
Pays segréen	79 170 €

Après échanges et demandes de précisions, le conseil communautaire, DECIDE, à l'unanimité, d'accorder les subventions et participations suivant le tableau ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

S.P.A.N.C. : demande subventions à l'Agence de l'Eau

Dans le cadre de la mise en place du Service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.), la Communauté de communes Ouest-Anjou peut solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour les actions suivantes :

- étude d'aide à la décision : diagnostic, état des lieux des ANC existants... (subvention à 50% dans la limite du plafond fixé par l'Agence)
- contrôles (conception et réalisation) des dispositifs d'assainissement non collectifs neufs (subvention à 30% dans la limite du plafond fixé par l'Agence et pour 50 contrôles minimum par an).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de déposer une demande de subvention à l'agence de l'eau pour l'étude d'aide à la décision (diagnostic, état des lieux des ANC existants) et pour les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectifs neufs (conception et réalisation).

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents correspondants.

Dans le cadre de la préparation du 1^{er} budget S.P.A.N.C. , et au vu des expériences d'autres Communautés de communes, il apparaît que le coût du diagnostic d'une installation existante varierait de 80 à 100 € et le coût des contrôles de conception et réalisation pour le neuf de 52 à 160 € par contrôle.

Le coût, à la charge du contribuable, tiendra compte du montant de la subvention obtenue de l'Agence de l'eau.

Concernant le contrôle des installations neuves avant le début de la prestation de sous-traitance, il est demandé à chaque commune d'assurer les contrôles de conception et de réalisation pour le compte de la CCOA en indiquant au pétitionnaire que son installation fera l'objet d'un contrôle dans le cadre du diagnostic de l'existant.

Zone de développement éolien :

convention constitutive d'un groupement de commande pour l'étude de faisabilité et participation financière

Monsieur le Président, rappelle au Conseil Communautaire que les communes de la Communauté de Communes Ouest-Anjou ont transféré la compétence facultative « Création de zones de développement éolien ». Ce transfert est effectif depuis le 30/12/2009 date de l'arrêté de Monsieur le Préfet.

Il précise qu'un plan de financement a été mis en place portant sur le programme des études à réaliser en vue de présenter des zones. Il précise que l'article 8 du code des marchés publics permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs communes membres de passer des marchés en constituant un groupement de commandes.

Il informe que les Communautés de Communes de la Région de Pouancé-Combrée, de la Région du Lion d'Angers, du Canton de Segré, du Canton de Candé, Ouest-Anjou et du Haut-Anjou sont intéressées.

Il dépose sur le bureau le projet de convention constitutive du groupement de commande ainsi que son annexe financière, dont le coordonnateur serait la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

Vu l'alinéa 2 de l'article 8 du code des marchés publics ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de ses membres présents :

- Approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande, constitué de Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée, de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, de la Communauté de Communes du Canton de Segré, de la Communauté de Communes du Canton de Candé, de la Communauté de Communes Ouest-Anjou et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, pour les **études relatives à la création de zones de développement éolien**.
- Désigne Monsieur Yves MANCEAU, Président de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, comme coordonnateur du groupement de commande qui sera chargé de lancer la procédure d'appel d'offres selon la procédure adaptée ;
- Décide de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

Nombre de votants : 26

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

M. Jean-Claude LECUIT 26 voix

Proclame élu le membre titulaire de la Commission d'appel d'offres du groupement :

TITULAIRE
Jean-Claude LECUIT

Membres suppléants

Nombre de votants : 26

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Sièges à pourvoir : 1

A obtenu

M. Michel BOURCIER.....26 voix

Proclame élu le membre suppléant de la Commission d'appel d'offres du groupement :

SUPLÉANT
Michel BOURCIER

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et ses annexes ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ou son représentant à signer les marchés publics correspondants au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- S'engage à participer financièrement à la hauteur de l'enveloppe globale définie dans l'annexe financière et se substituera aux organismes, en cas de non attribution des subventions et aides demandées ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2010 à l'article 65735 du budget général de la Communauté de Communes pour le montant indiqué dans l'annexe financière **(4649 €)**;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées: constitution

La loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans ses dispositions codifiées à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, prévoit que dans les intercommunalités de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement du territoire, il est créé une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission est composée des représentants de la collectivité, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission doit dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Instance d'animation, de concertation et de bilan, elle est force de propositions pour l'amélioration de l'accessibilité de l'existant. Elle organise un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel présenté au conseil communautaire. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général et à son conseil départemental consultatif des personnes handicapées, aux responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernée par le rapport.

Monsieur le Président de la Communauté de communes présidera cette commission et arrêtera la liste de ses membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La composition sera traitée lors d'un prochain conseil communautaire.

7/ Contrat de territoire unique (C.T.U.) 2008-2011 : demandes de subvention au titre de la maîtrise de l'énergie (maison de l'enfance) et de l'avenant (zone d'activités du vallon)

Dans le cadre de l'avenant au C.T.U. 2008-2011 que le Pays segréen va signer avec la Région en juin prochain, la Communauté de communes Ouest-Anjou a la possibilité d'y inscrire des actions nouvelles et/ ou des actions déjà inscrites et modifiées, et des actions au titre de la dotation complémentaire en faveur de la maîtrise de l'énergie. Les montants des enveloppes dont la CCOA peut disposer, sont de 105 093 € (réaffectation de l'enveloppe non consommée) et 59 714 € (dotation complémentaire).

Monsieur le Président propose d'abonder le montant de subvention pour l'action déjà inscrite au C.T.U « création d'une Zone d'activités Anjou Actiparc » et d'utiliser la dotation complémentaire pour les frais liés au chauffage en aérothermie de la maison de l'enfance.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer une demande de subvention auprès du Conseil régional au titre de l'avenant Contrat Territorial Unique (C.T.U.) du Pays Segréen 2008 - 2011 pour les 2 actions suivant le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT DE ZA DU VALLON (dans le cadre de l'avenant au C.T.U.)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
voirie- assainissement- AEP	822 825,55 €	984 099,36 €	Région CTU	311 175,00 €	27,08%
Espaces verts :	40 935,00 €	48 958,26 €	Département	255 775,00 €	22,26%
station refoulement	35 000,00 €	41 860,00 €	DDR 2008	229 789,71 €	20,00%
éclairage et télécom	122 153,00 €	146 094,99 €	avenant CTU	105 093,00 €	9,15%
bassins incendies	63 511,70 €	75 959,99 €	Maître d'ouvrage	247 115,84 €	21,51%
Maîtrise d'œuvre	64 523,30 €	77 169,87 €			
TOTAL	1 148 948,55 €	1 374 142,47 €		1 148 948,55 €	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE (dans le cadre de la dotation complémentaire au C.T.U.)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
chauffage en aérothermie			Europe	€	
			Etat	€	
			Région CTU	34 174,88 €	80%
pompe à chaleur air -eau	20 975,00 €	25 086,10 €	Région hors CTU	€	
ventilation double flux	17 515,77 €	20 948,86 €	Département CTD		
chaudière à condensation	4 227,83 €	5 056,48 €	Département hors CTD		
			Autres (DIPE-CAF)		
			Maître d'ouvrage	8 543,72 €	
TOTAL	42 718,60 €	51 091,45 €		42 718,60 €	100,00%

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
> étude AMO	3 350,00	4 006,60 €	Europe	€	
> Acquisition des terrains	23 000,00	27 508,00 €	Etat	€	
> Construction (Maîtrise d'oeuvre comprise)	878 816,00	1 051 063,94 €	Région CTU	34 174,88 €	3,42%
> Equipement des bâtiments	58 000,00	69 368,00 €	Région hors CTU		
> frais divers	35 000,00	41 860,00 €	Département	117 364,00 €	11,76%
			Département hors CTD	28 000,00 €	2,81%
			Autres : DIPE CAF	265 000,00 €	26,55%
			Maître d'ouvrage	553 627,12 €	55,46%
TOTAL	998 166,00	1 193 806,54 €	total	998 166,00 €	100,00%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le nouveau plan de financement de ces 2 projets intercommunaux inscrits dans le Contrat Territorial Unique du Pays segréen avec la Région Pays de la Loire pour la période 2008-2011.

AUTORISE le Président à signer les demandes de subventions auprès du Conseil régional pour ces 2 actions.

8/ Rapports des commissions

commission Culture, Sport-loisirs, Enfance-jeunesse et Affaires sociales : M. Baron et M. Lecuit

- mise en réseau des bibliothèques : réunion avec les bénévoles le 13/02/2010.

Cette rencontre a permis de faire le bilan des interventions de l'Association L'Echappée Belle en faveur du lancement du réseau. En l'absence d'une demande réelle des bénévoles pour faire évoluer le réseau (saisie des fonds, informatisation) et compte tenu des charges de fonctionnement du budget de la CCOA, il n'y aura pas de moyens humains supplémentaires mis à la disposition des bibliothèques. L'année 2010 devrait être une année de réflexion sur différents thèmes comme la mutualisation des moyens (fonds d'ouvrages communs, déplacement des ouvrages de communes en communes, ouverture aux habitants des autres communes...) et la nécessité de disposer à terme d'un outil informatique commun afin d'harmoniser les pratiques.

9/ Questions diverses

- calendrier des réunions de conseil :

- conseil communautaire : vote des comptes administratifs, des comptes de gestion et des budgets, le 08/04/2010

- maintien du conseil communautaire du 25/03/2010 pour voter les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- fête de la randonnée 2010 à La Pouëze : changement de date. Elle aura lieu le 19/09 (couplée avec les journées du patrimoine) au lieu du 12/09/2010.

- S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais :

La Communauté de communes de Candé a demandé à passer à la redevance incitative en 2010.

Le S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais a lancé une consultation pour l'équipement en logiciel pour la facturation. Il propose, dès à présent à la CCOA, même si elle n'a pas pris cette décision de l'associer au choix du logiciel qui pourrait la concerner ultérieurement. Les rencontres avec les 3 entreprises sont prévues les 01/03 à 10h30, 02/03 à 10h30, et 04/03 à 10h00. Messieurs Hamery, Braud et Rouleau sont intéressés pour y participer.

- Le Point d'Accès au droit ouvert à Bécon-les-Granits par le Comité départemental d'accès au droit (C.D.A.D) connaît un vif succès. Pour répondre au mieux aux attentes des usagers, M. Gâté va demander au C.D.A.D. si l'accueil téléphonique pour Ouest-Anjou peut être assuré par la mairie de Bécon-les-Granits.

- Dans le contexte de la réforme fiscale et du projet de loi de la réforme des collectivités territoriales, les élus souhaitent débattre sur l'avenir de la Communauté de communes Ouest-Anjou lors d'un prochain conseil communautaire.